



PARIS, VIII  
5, rue Bayard, 5,  
Téléphone : 514,33 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

# DE ROUBAIX-TOURCOING

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE  
15, rue d'Angleterre, 15,  
Téléphone : 672

## Sur toute la ligne

Ils ont beau le nier et souffler le contraire dans les trompes de leur rhétorique maçonnique, nos jacobins ont fait banqueroute sur toute la ligne. Ils avaient tout promis, ils n'ont rien tenu.

Tout ce qui était leur raison d'être, ils l'ont renié. Ils avaient trouvé la France remise de la terrible secousse de 1870, avec l'ordre dans ses finances et la prospérité partout. On amortissait même en ce temps-là.

Et en moins de vingt ans, ils ont creusé de 18 milliards le gouffre de notre Dette. Ils ont augmenté d'un milliard le budget annuel que doit suer le contribuable.

Or, ils se vantaient d'être le « gouvernement à bon marché », et leur devise devant l'électeur était : Ni emprunts, ni impôts nouveaux ! Pensez donc !

Ils fulminaient contre la « pourriture impériale », et voici qu'ils eux-mêmes ont creusé le gouffre de la Dette. Et en moins de vingt ans, ils ont creusé de 18 milliards le gouffre de notre Dette.

Et ils se vantaient d'être le « gouvernement à bon marché », et leur devise devant l'électeur était : Ni emprunts, ni impôts nouveaux ! Pensez donc !

Ils fulminaient contre la « pourriture impériale », et voici qu'ils eux-mêmes ont creusé le gouffre de la Dette. Et en moins de vingt ans, ils ont creusé de 18 milliards le gouffre de notre Dette.

Et ils se vantaient d'être le « gouvernement à bon marché », et leur devise devant l'électeur était : Ni emprunts, ni impôts nouveaux ! Pensez donc !

Ils fulminaient contre la « pourriture impériale », et voici qu'ils eux-mêmes ont creusé le gouffre de la Dette. Et en moins de vingt ans, ils ont creusé de 18 milliards le gouffre de notre Dette.

Et ils se vantaient d'être le « gouvernement à bon marché », et leur devise devant l'électeur était : Ni emprunts, ni impôts nouveaux ! Pensez donc !

Ils fulminaient contre la « pourriture impériale », et voici qu'ils eux-mêmes ont creusé le gouffre de la Dette. Et en moins de vingt ans, ils ont creusé de 18 milliards le gouffre de notre Dette.

Et ils se vantaient d'être le « gouvernement à bon marché », et leur devise devant l'électeur était : Ni emprunts, ni impôts nouveaux ! Pensez donc !

Ils fulminaient contre la « pourriture impériale », et voici qu'ils eux-mêmes ont creusé le gouffre de la Dette. Et en moins de vingt ans, ils ont creusé de 18 milliards le gouffre de notre Dette.

Et ils se vantaient d'être le « gouvernement à bon marché », et leur devise devant l'électeur était : Ni emprunts, ni impôts nouveaux ! Pensez donc !

Et en ce jour de Fête-Dieu, comment ne point sentir et signaler la mort d'une autre liberté.

Jadis, les catholiques jouissaient pour leur Dieu résidant dans l'Hostie de la liberté de la rue.

De touchants et pacifiques cortèges se déroulaient à travers nos villes et nos villages, jetant une note de poésie divine et humaine dans la symphonie des splendeurs et des joies printanières.

Personne n'était forcé de figurer dans ces paisibles théories ni même de les voir passer.

Elles étaient essentiellement liturgiques et n'avaient rien de politique.

Or, aujourd'hui, dans un grand nombre de communes, cette inoffensive liberté est supprimée.

C'est la négation des Droits de Dieu avec le reniement des Droits de l'homme ; On tolère les mascarades, les cortèges socialistes, gymnastiques, orphoniques, salubres, mais les processions du Dieu vivant sont sévèrement prohibées.

Ainsi le vent la liberté... jacobine. Je vous le disais bien que nos jacobins avaient fait banqueroute sur toute la ligne.

Entre le régime que nous subissons et la véritable République, il y a toute la différence qui sépare le mensonge et la vérité, le jour et la nuit, la tyrannie et la liberté.

Sous le sceptre d'un Guillaume II, d'un Édouard VII ou d'un Léopold, les citoyens sont plus indépendants, plus libres, que nous ne le sommes sous le triangle de M. Waldeck-Rousseau.

Nous sommes plus bas que sous l'Empire ; nous sommes en plein Bas-Empire, sous le régime du bon plaisir d'une bande de forcenés et d'irresponsables.

Voilà la situation. Elle est trop violente, trop tendue, trop intolérable pour durer.

Et il faudrait désespérer de la France si l'on n'était en droit d'espérer, d'après des signes certains, que bientôt elle se ressaisira et brisera ses chaînes honteuses. L'exercice du mal finira par exaspérer les gens de bien.

Et les libertés publiques, qu'en ont-ils fait ?

Nous avions la liberté de réunion. On a vu naître à Saint-Etienne, hier à Toulouse, ce qui en reste.

Elle est morte. Ce parti, dont l'essence et la vie devaient être la libre discussion, ne souffre plus de la discussion. Il se rend compte qu'il n'y résisterait pas.

Il est comme ces malades dont les organes atrophiés ne peuvent plus supporter le grand air et la nourriture saine et forte de tout le monde.

Il ne vit que par une respiration et une alimentation artificielles, appropriées à ses infirmités.

Nous avions, à peu près, la liberté d'enseignement. C'est encore un plat trop fort pour nos jacobins.

La libre concurrence dans le domaine de l'éducation et de la pédagogie les égarait, malgré les millions qu'ils puisent sans compter dans les coffres de l'Etat.

Et comme pour la discussion, ils l'étouffent pour ne pas être étouffés par elle.

Et, chaque année, les institutions républicaines conquièrent la confiance de nouvelles masses de travailleurs. L'opposition allait s'affaiblissant de jour en jour.

Certes, les républicains rendraient aujourd'hui singulièrement dangereuse une politique de dégoût ; mais le minimum du devoir gouvernemental, pour ceux qui ont la direction des affaires publiques, ne serait-il pas de couper court aux menaces de lassitude envahissante de ce peuple qui se trouve ?

Qui se sent comme elles servent les adversaires de la République ?

FINANCES MINISTÉRIELLES  
De la Liberté :

La Commission du budget vient de voter la résolution suivante de M. Aimond et Bagnoux :

« La Commission du budget décide d'incorporer le principe de l'impôt sur le revenu dans le budget de 1902. »

Et cette formule si simple en apparence est une pure merveille. Mis en présence d'un budget en déficit, les radicaux collectivistes de la Commission décident de lui incorporer une taxe.

Comme dit l'auteur, cela lui fera une belle jambe. Si en cas de liquidation difficile, un client de M. Berthelet, recevant son compte de spéculation, répondait à ce bourgeois socialiste :

« Je vous prie de vous incorporer le principe d'un paiement », j'imagine que le caissier la trouverait mauvaise.

Les principes ne s'additionnent pas à la place de la monnaie, sans qu'on peut être sûr que ces Messieurs s'empresseraient de faire sonner et trébucher leurs leçons à toutes les fins de nos.

Mais en matière de finances publiques, la comptabilité jusqu'à présent, a pas un devoir introduire l'article « principes » dans la colonne des dépenses.

Vous voyez d'ici le tout petit vide-gousset devenant peu à peu une pompe aspirante et motrice. C'est à qui introduit le plus de principes dans le budget, et qui a le plus d'engagement et d'engagement ?

## UNE VISITE

AUX  
Syndicats Jaunes de Saône-et-Loire

(De notre envoi spécial)

Montceau-les-Mines, le 4 juin.  
Après cinq jours de révolution et d'anarchie, l'ordre matériel règne à Montceau-les-Mines.

Finies les patrouilles nocturnes et les longues théories de drapeaux rouges. Le plan de l'Hotel de Ville qui retentit si longtemps de discours incendiaires est silencieuse et déserte.

Les derniers troupiers ont quitté ce matin la ville noire.

Les hautes cheminées fument, le canal est sillonné de chalands chargés de charbon, les ouvriers ont repris leur aspect animé des bons jours.

En voyant ce calme, nul ne se douterait de la terrible secousse que vient de traverser le pays.

La Compagnie des mines de Blanzay maintient, sur sa concession, cet ordre matériel avec une justice rigoureuse. La moindre manifestation de désordre est punie d'un renvoi immédiat.

Une vingtaine d'ouvriers ont été congédiés pour des fautes qui, en d'autres temps, auraient été réprimées moins sévèrement. Et ni Jaunes, ni Rouges ne se plaignent de cette nécessaire rigueur.

En dehors des 400 ouvriers licenciés, plus de 2000 mineurs n'ont pu encore être réembauchés.

Tristes et découragés, ces pauvres désemparés vont, chaque jour, consulter sur les puits les affiches d'embauchage. Mais celles-ci se font de plus en plus rares.

« Qu'avons-nous donc fait ? » s'écrient-ils maintenant. Nous mineurs travaillions tous, et nous qui n'avons fait que suivre, contenter et forcer, leurs conseils, nous restons à la porte.

Et cependant, il faut vivre. Le Syndicat rouge distribue de maigres secours, mais la caisse est à peu près vide, et les ouvriers qui travaillent ne sont pas pressés de la remplir.

Il est facile de décider que les syndiqués verseront à chaque paye, tant pour cent de leur salaire ; mais il est plus difficile de faire rentrer l'argent.

Car tout le monde a des dettes à payer, et les fournisseurs présentent des notes aussi longues que la grève. Les huissiers et hommes d'affaires savent, au besoin, rappeler leur devoir aux commerçants lénies ou sentimentaux.

Un journal local prétend que le règlement de comptes du Syndicat rouge ne s'est pas fait sans tiraillements et que la discorde règne au camp d'Agramant.

Chez les Jaunes, c'est la paix et l'union la plus complète. Environ 600 adhérents nouveaux sont venus se faire inscrire. C'est beaucoup, si l'on tient compte des difficultés d'admission, car chez nos amis, il ne suffit pas de frapper à la porte pour entrer immédiatement. On est très bienveillant, mais encore faut-il ne pas être dupe.

Le président Burin, comme un bon capitaine sur son navire, navigue entre les icebergs. Il ne se laisse pas attirer par les yeux trompeurs des pilliers d'épaves. Le doux géant Monamy a repris ses outils de charpentier et il peut circuler dans les rues — ce qui le change un peu — sans avoir à ses trousses une meute d'aboyeurs ou de chevaliers de la trique.

Le vieux mineur Purier continue dans la journée ce qu'il a fait pendant trente-deux fois 265 jours. Le soir, en sortant du puits, après s'être plongé dans un bain froid, il administre la petite caisse du Syndicat et celle de la banque populaire la « Prudence » dont il est vice-président du Conseil d'administration. Il jongle avec les chiffres comme un véritable banquier.

Le réveil et intellectuel Dessolin se tient en permanence au bureau du Syndicat. Et ce n'est pas une mesure que de réparer tant de désastres, secourir tant de misères et apaiser tant de haines accumulées.

L'événement du jour est la publication de la lettre adressée, quelques semaines avant sa mort, par M. Boyasset, député, à M. Burin. La Croix la déjà publiée.

Les « politiciens d'aventure, sans conscience, sans scrupules, ne visant qu'au but immédiat et grossier du pouvoir et de l'argent », se disputent — sans réussir à se mettre d'accord — la succession parlementaire de l'austère vieillard.

Espérons qu'un honnête et courageux citoyen osera affronter la lutte électorale. Avec un peu d'énergie de sa part, d'union et de générosité des électeurs qui veulent la paix dans le travail, le succès serait assuré.

Mon titre : « Une visite aux Syndicats jaunes de Saône-et-Loire » est un peu prétentieux.

J'ai revu, il est vrai, notre vaillant ami, M. Mangematin, président du Syndicat jaune du Creusot. Mais son Syndicat, comme les peuples heureux, n'a plus d'histoire.

A. JANNA.

## Arrestation de M. de Lur-Saluces

M. de Lur-Saluces a été arrêté hier soir. On cherchera vainement à comprendre pourquoi. On ne peut, en effet, ni invoquer la crainte d'évasion d'un accusé, ni vouloir constituer prisonnier, et qu'on avait refusé d'arrêter, ni les exigences de la loi qui stipule que tout condamné sera appréhendé aussitôt qu'il aura foulé le sol français.

On sait comment le ministère a tourné cette loi, en faisant simplement prendre acte de l'arrivée de M. de Lur-Saluces.

Pourquoi, dès lors, cette arrestation vingt jours exactement avant la réunion de la Haute Cour ?

Incohérence mesquinerie gouvernementale ! C'est M. Hamard, sous-chef de la Sûreté, qui, accompagné d'agents de la Sûreté, a procédé à l'arrestation du comte de Lur-Saluces.

A 7 h. 1/4, le sous-chef de la Sûreté se présentait à l'avenue de la République.

M. de Lur-Saluces était sorti. M. Hamard attendit. Un quart d'heure plus tard, M. de Lur-Saluces arrivait, accompagné avec sa femme. Le sous-chef de la Sûreté les laissa rentrer dans leurs appartements, puis il passa à M. de Lur-Saluces sa carte sous enveloppe.

M. de Lur-Saluces le reçut aussitôt. M. Hamard lui donna lecture de l'ordonnance de prise de corps rendue contre lui le 3 octobre 1899 et signée du procureur général Bernard.

M. de Lur-Saluces se borna à faire cette simple remarque : « Monsieur, je vous attendais, mais beaucoup plus tôt qu'il ne me fallait. »

Le comte, après avoir prévenu la comtesse, demanda la permission de dîner, ce qui lui fut accordé.

Puis, après avoir écrit à son avocat, M. Boyer de Bouillane, sous les yeux de M. Hamard, monta avec sa femme en voiture décorée.

A 10 heures, le comte fut écroué à la prison de la Santé sans avoir passé par le Dûpôl.

Le gouvernement de défense républicaine peut maintenant dormir tranquille.

## FALSIFICATION ELECTORALE

M. Merlin, maire d'Auchel (Pas-de-Calais), qui avait été suspendu de ses fonctions, vient de donner sa démission.

M. Merlin, dit l'Agence Havas, va être délégué au Parquet de Béthune pour falsification de listes électorales.

Les journaux de la région nous apprennent que ledit Merlin, voulant sans doute imiter son oncle l'archevêque par des tours de passe-passe, gratta les listes électorales pour y inscrire indûment ses amis.

Le Merlin d'Auchel, ajoutent ces journaux, est bien avec le pouvoir, ami de M. Delory, maire collectiviste de Lille, intime de M. Merliand. Le maire socialiste d'Auchel et le maire de Lille sont donc venus trouver, cette semaine, l'Excellence qui les représente rue de Gravelle, pour lui demander d'arrêter les poursuites.

M. Millierand va-t-il intervenir auprès de M. Monis en faveur de ses amis ?

Peut-être. M. Monis doit avoir dans son cœur des trésors d'indulgence pour les falsificateurs.

## ECHOS POLITIQUES

Nos députés

On a souvent dit que le travail le plus sérieux de la Chambre se faisait dans les Commissions. Ce travail obscur trouve cependant ses partisans parmi les membres de la Commission des Pétitions.

Un de ces membres, M. d'Aulan, signale cette nonchalance.

## LA JOURNÉE

M. de Lur-Saluces a été arrêté hier soir à son domicile et conduit à la prison de la Santé pour y attendre sa comparution devant la Haute Cour.

On télégraphie de Saint-Erieuc que cinq goélettes islandaises, dont on est sans nouvelles depuis deux mois et qui étaient montées par 117 hommes d'équipage, sont considérées comme perdues corps et biens.

Il y a des divergences d'union entre les ministres et les généraux alliés au sujet de l'évacuation de Chine. La majorité est d'avis de partir immédiatement afin que la cour chinoise puisse revenir aussitôt à Pékin.

Les Boxeros continuent à ravager divers districts du Fatchili.

Les vice-rois du Sud-Est dans les provinces desquelles il n'y a pas eu de désordres trouvent injuste qu'on les oblige à payer une forte part de l'indemnité.

Lord Kitchener s'est décidé à avouer enfin le grave échec subi à Vlakkfontein.

Par un autre télégramme, il annonce la reddition de la ville de Jamestown aux Boers dans la matinée du 2 juin, après un combat de quatre heures.

Les Boers ont pillé les magasins, puis remis la garnison en liberté.

Le prince Georges de Grèce fait savoir aux puissances qu'il n'a ni le désir ni l'intention d'accepter le renouvellement de son titre de gouverneur de Crète sous la suzeraineté du sultan.

Les Cortès portugaises vont être dissoutes. — La session du Parlement néo-zélandais est close. — La Chambre belge discute aujourd'hui la proposition d'annexion immédiate du Congo. — L'agitation est croissante dans les centres ouvriers de Catalogne.

## PÈLERINAGE A LA SALETTE

PARAY-LE-MONIAL ET FOURVIÈRES  
Le départ aura lieu de Paris le 2 juillet à 5 heures du soir ; on arrivera à Paray le 3 juillet à 5 h. 45 du matin ; on en repartira le lendemain après les messes, à 6 h. 40 du matin, pour avoir le salut à Fourvières.

Arrivée à La Salette le vendredi 5 juillet. Séjour à La Salette le samedi et le dimanche. Départ le lundi 8 juillet.

ARRIVÉE A PARIS LE LENDemain MATIN.  
Chemin de fer de Paris (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe, 105 francs. — 2<sup>e</sup> classe, 71 francs. — 3<sup>e</sup> classe, 50 francs.

Les pèlerins ne doivent emporter que les bagages qui peuvent être mis dans le compartiment sans gêner les autres personnes.

Voitures de La Mure à Corps (aller et retour 6 francs)  
Le montant des places (chemin de fer et voitures) doit être adressé, au plus tôt, à M. le secrétaire des Pèlerinages, 8, rue François I<sup>er</sup>, à Paris. Les billets étant nominatifs, prière d'indiquer le nom et l'adresse.

## ROME

Rome, 5 juin. — Le bruit qu'on a fait courir que le Pape aurait eu hier un évanouissement est dénué de tout fondement.

Le Pape a reçu hier les cardinaux Rampoldi, Miraflores et Crovetto.

Le Pape affirme que le Pape conserve une excellente santé.

Notre correspondant de Rome télégraphie à son tour : Rome, 5 juin, 2 h. 10 soir. Le Pape va très bien. Il a reçu ce matin un évêque d'Afrique.

## GAZETTE DU JOUR

Les héros protagonistes de la défense républicaine ou plus exactement de la trasserie se taient ont un nouvel exploit à leur actif.

Lundi matin, à 4 h. 1/2, nous écrivions, le commissaire de police et deux gendarmes, par ordre du préfet d'Orléans, venaient apposer les sceilles sur les portes extérieures et intérieures de la chapelle de l'institution Saint-François de Sales à Gien (Loiret).

Prêtres et élèves de l'institution seront ainsi privés de toute cérémonie religieuse. On se demande vraiment quel bénéfice on peut espérer du fait d'empêcher quelques prêtres de dire la messe et quelques enfants de l'entendre dans une chapelle privée, car les sceilles placés sur les portes intérieures montrent bien qu'il ne s'agit pas d'une mesure d'ordre public. C'est l'exercice privé du culte qu'on a voulu empêcher par cette sorte de trasserie.

Nous avons annoncé l'éruption volcanique qui vient de se manifester sur une montagne des Hautes-Alpes, le Glaizil.

Jusqu'à présent, on n'a rien pu savoir de précis sur ces phénomènes. Les avalanches de pierres attribuées au mouvement volcanique.

VOLCAN  
Nous avons annoncé l'éruption volcanique qui vient de se manifester sur une montagne des Hautes-Alpes, le Glaizil.

Jusqu'à présent, on n'a rien pu savoir de précis sur ces phénomènes. Les avalanches de pierres attribuées au mouvement volcanique.

Et, chaque année, les institutions républicaines conquièrent la confiance de nouvelles masses de travailleurs. L'opposition allait s'affaiblissant de jour en jour.

## INFORMATIONS DU SOIR

### LA HAUTE COUR

L'INTERROGATOIRE D'IDENTITE  
M. Boyer de Bouillane, avocat du comte de Lur-Saluces, est venu ce matin au Luxembourg et s'est présenté au Cabinet du procureur général.

En l'absence de M. Octave Bernard, M. Boyer de Bouillane s'est rendu au domicile particulier du procureur, avec l'intention de réclamer de lui que l'interrogatoire d'identité de M. de Lur-Saluces ait lieu aujourd'hui même, ainsi que le veut la législation de droit commun.

L'arrestation de M. de Lur-Saluces, qui n'a été faite qu'après avoir été entendu par le président du Sénat au sujet de l'interrogatoire à faire subir à l'accusé.

M. Fallières y procédera aujourd'hui à cinq heures.

M. de Lur-Saluces sera amené à cet effet de la prison de la Santé au Luxembourg.

## ECHOS DU SENAT

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS  
Elle viendra en discussion au Sénat le 10 ou le 11 juin. On peut se demander quelle sera la durée probable des débats.

D'après les informations que nous avons prises, il est certain que les choses seront menées très rapidement, tant par le gouvernement que par la majorité de la haute assemblée qui, nous l'avons déjà dit, est décidée à voter la loi presque sans discussion.

Dès le 10 juin, le Sénat lui consacra toutes ses séances, et il paraît probable que neuf ou dix séances suffiront pour le vote de la loi.

Cela nous mène à la fin de la troisième semaine de juin, c'est-à-dire au 22. On sait, d'ailleurs, que la Haute Cour est convoquée pour le 28, et c'est bien l'indice que telle est l'appréhension du gouvernement et du président de la Haute Cour.

D'autre part, le président du Conseil se fait fort d'obtenir de la Chambre un vote conforme à celui du Sénat en une ou deux séances au plus.

Il paraît désormais certain que la loi sera définitivement votée avant la séparation des Chambres qui, cette année, doit avoir lieu au plus tard le 14 juillet, à cause des élections des Conseils généraux.

## A TRAVERS LA PRESSE

### JOURNAUX DE MERCREDI SOIR

L'IMPOT SUR LE REVENU  
Du Temps :

Dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine, le pays sera pourvu de l'impôt personnel sur le revenu. Et la Commission du budget s'est demandée quel emploi elle ferait du produit qu'elle attend du nouvel impôt.

Abolira-t-elle les contributions directes ? Supprimera-t-elle seulement deux de ces contributions ? N'en laissera-t-elle qu'une seule ? Elle l'ignore encore.

Elle ignore ce que pourra produire le nouvel impôt qu'elle a résolu. Elle ignore ce qu'il sera au juste. Elle ignore comment il fonctionnera. Sera-ce suivant les bases admises pour l'impôt statistique ?

Sera-ce suivant celles du projet de M. Caillaux ? La Commission du budget n'en sait rien. Elle a voté simplement un principe, deux principes, trois principes : le principe de l'impôt sur le revenu, le principe de son application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1902, le principe de son incorporation au budget.

Devant tant de hauteur de vues, qui ne se sentent point de respect ? Voilà, en fin de compte, une Commission qui travaille, une Commission réformatrice. La majorité radicale qui la gouverne ne se sent pas d'aise.

## LE CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Le Conseil supérieur du travail s'est réuni ce matin au ministère du Commerce, sous la présidence de M. Kéroux, vice-président.

Il a abordé l'examen des propositions de la Commission permanente, tendant à assujettir les établissements commerciaux de tout ordre à la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité.

M. Charles Roux propose de confier l'application de cette loi à des Commissions d'hygiène, et non aux inspecteurs du travail.

Après un débat auquel prennent part MM. Charles Roux, Arthur Fontaine, Straus, Jaures, Briat, Raoul Jay, Chamerot et Dalle, rapporteur, la proposition de M. Charles Roux est repoussée par 26 voix sur 34 suffrages exprimés.

Le Conseil supérieur émet l'avis que les Commissions d'hygiène soient avisées à prêter leur concours aux inspecteurs du travail, de manière à soulager le Comité des arts et manufactures.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Charles Roux, Briat, Raoul Jay, Chamerot et Dalle, rapporteur, la proposition de M. Charles Roux est adoptée par 26 voix sur 34 suffrages exprimés.

## LE CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Le Conseil supérieur du travail s'est réuni ce matin au ministère du Commerce, sous la présidence de M. Kéroux, vice-président.

Il a abordé l'examen des propositions de la Commission permanente, tendant à assujettir les établissements commerciaux de tout ordre à la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité.

M. Charles Roux propose de confier l'application de cette loi à des Commissions d'hygiène, et non aux inspecteurs du travail.

Après un débat auquel prennent part MM. Charles Roux, Arthur Fontaine, Straus, Jaures, Briat, Raoul Jay, Chamerot et Dalle, rapporteur, la proposition de M. Charles Roux est repoussée par 26 voix sur 34 suffrages exprimés.

Le Conseil supérieur émet l'avis que les Commissions d'hygiène soient avisées à prêter leur concours aux inspecteurs du travail, de manière à soulager le Comité des arts et manufactures.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Charles Roux, Briat, Raoul Jay, Chamerot et Dalle, rapporteur, la proposition de M. Charles Roux est adoptée par 26 voix sur 34 suffrages exprimés.

## LE CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Le Conseil supérieur du travail s'est réuni ce matin au ministère du Commerce, sous la présidence de M. Kéroux, vice-président.